

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

COMMUNE DE
SAMPIGNY

PV
DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de Sampigny
Séance du 22 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 22 août, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de François VUILLAUME, maire de Sampigny

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 10
- de votants : 14

Date de
convocation :
04/08/2023

Étaient présents : François VUILLAUME, Claude MAILLOT, Michèle ARROUGÉ, Dolorès LALLEMENT,
Léo MEXIQUE, Delphine PAILLARDIN, Ghislain CURE
Julie JEANNOT, Gwendoline CHAMPLON, Julien BERNARD

Était absents excusés ; Gauthier THOMAS, Séverine HARSH
Francis VANIER, Caroline TÉTARD

Absents non excusés ; Karine BISARD,

Francis VANIER donne procuration à Ghislain CURE
Gauthier THOMAS donne procuration à Dolorès LALLEMENT
Caroline TÉTARD donne procuration à Delphine PAILLARDIN
Séverine HARSH donne procuration à Michèle ARROUGÉ

Secrétaire de séance : Léo MEXIQUE

Date d'affichage de
la convocation :
04/08/2023
Publication du :

Dépôt en
Préfecture ou en
Sous-Préfecture le :

Objet 2023- n°44-CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ DU DEPOT DE PAIN

Le maire présente les hypothèses retenues par le maître d'œuvre et validées par la commission d'appel d'offres en date du 22/08/2023 et propose au conseil de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 Démolitions-gros œuvre-façade ; à l'entreprise PAYMAL de Bar-le-Duc pour un montant de 31 036.50€ HT avec une tranche conditionnelle de 11 004.90€ HT.
- Lot n°2 Charpente-couverture-zinguerie à l'entreprise PAYMAL de Bar-le-Duc pour un montant de 15 221.00€ HT avec une tranche conditionnelle de 4 583.20€ HT.
- Lot n°3 Menuiseries extérieures : lot infructueux.
Une relance d'appel d'offres de ce lot a été faite le 11/08/2023 sur marche-demat.com.
- Lot n°4 Menuiseries intérieures- plâtrerie à l'entreprise ISOPLAQUISTE de Gondrecourt le Château pour un montant de 14 750.85€ HT.
- Lot n°5 Electricité à l'entreprise ABI de Fains Veel pour un montant de 8 656.92€HT avec variante incluse.
- Lot n°6 Plomberie à l'entreprise LHERITIER de Commercy pour un montant de 9 390.66€HT.
- Lot n°7 Sols-faïence-peinture à l'entreprise SSTP de Gondrecourt le Château pour un montant de 11 365.10€HT

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet 2023- n°45-CHOIX BUREAUX DE CONTROLES, SPS ET COORDINATION ET SSI

Le maire présente les bureaux retenus par la commission d'appel d'offres pour les travaux d'une création d'un dépôt de pain ;

- Contrôle technique : QUALICONSULT de Metz pour un montant de 3660.00€ HT
- Coordinateur SPS : CCTIA de Bar-le-Duc pour un montant de 800.00€ HT
- Coordinateur SSI : AJA de Dombasle sur Meurthe pour un montant de 1280.00€ HT

Il précise que 2 autres bureaux contactés n'ont pas répondu et propose de retenir les 3 bureaux ci-dessus.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet 2023- n°46-Réduction de tarif salle Mariette VAUTRIN

Le maire explique que durant les travaux de réfection des sols de la cuisine et de l'entrée de la salle Mariette VAUTRIN, ces 2 dépendances ne peuvent pas être mises à disposition et propose donc de faire une réduction de 20% aux locataires de la salle tant que ces travaux ne sont pas terminés.

Après débat, le conseil décide une réduction de 20%.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet 2023- °N°47- Refacturation dégâts salle Mariette Vautrin

Le maire explique que lors de la location de la salle Mariette VAUTRIN à M. , 1 rue à , un invité a fait percuter trois cartouches de gaz servant à la sécurité incendie de la salle. M a reconnu les faits et s'est engagé à rembourser les frais de changement de cartouches. Ces frais s'élèvent à 116.46 TTC.

Le maire propose donc de faire un titre pour recouvrer cette somme.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet 2023- N°48- Travaux CEE pour les bâtiments communaux.

Le maire explique qu'il a appris que des subventions pourraient être accordées pour les travaux d'isolation dans les bâtiments communaux. Dans l'attente de renseignements complémentaires, il propose donc de monter des dossiers nécessaires à cette action.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet 2023- N°49- Subvention pour Dynasamp

Le maire explique que l'association Dynasamp a eu des frais complémentaires lors de l'organisation de manifestations pour la commune (14 Juillet, cyclotourisme vélo Meuse et fresque de l'espace scénique) pour un montant de 180.00€. Le maire propose donc de subventionner Dynasamp à hauteur de 180.00€.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet 2023-N°50- Création d'un cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe

Le maire explique la nécessité de créer un cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet 2023 -N°51 - Cimetière en herbe

Le maire explique la difficulté d'entretenir le cimetière sans produit phytosanitaire ainsi que le coût en temps pour le personnel communal. Le maire propose donc de mettre en herbe la totalité des allées du cimetière avec un gazon ras spécial. Autre avantage, les allées enherbées seront moins sujettes à la sécheresse.

Monsieur Claude MAILLOT serait chargé de suivre ce dossier.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet 2023 -N°52 - Prix d'horaire des employés communaux

Le maire explique que les augmentations récentes de salaires nous obligent à augmenter le tarif horaire des agents mis à disposition de la population qui passe ainsi de 19€ à 22€ de l'heure.

Il propose donc de facturer ainsi les travaux définis par la délibération n°176 du 30 septembre 2015 à partir du 1^{er} septembre 2023.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet 2023 -N°53 - Modification du permis PC05546723H0007 du dépôt de pain

Le maire explique que le permis PC05546723H0007 du dépôt de pain prévoit l'installation de la pompe à chaleur côté est et que le propriétaire de la parcelle contigüe demande une modification de cet emplacement afin de ne pas être dérangé par le bruit et par le courant d'air froid qui descendrait dans son jardin clos et muré. Le maire reconnaît le bien-fondé de cette réclamation et propose au conseil de demander à l'architecte de modifier le permis en installant la pompe à chaleur dans la façade sur rue ou en toiture.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le maire
François VUILLAUME

Le secrétaire